

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 MARS 2015**

**Délibération n° D-2015-82**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 06/03/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 16/03/2015

Remboursement de trop perçu sur la Participation pour Voies  
et Réseaux (PVR) Allée de Sainte-Hermine

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

**Excusés :**

Monsieur Elmano MARTINS.

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**Remboursement de trop perçu sur la Participation  
pour Voies et Réseaux (PVR) Allée de Sainte-Hermine**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 29 septembre 2008, le Conseil municipal a instauré la PVR allée de Sainte-Hermine conformément à l'article L 332-11-1 du Code de l'urbanisme.

Le montant prévisionnel des travaux d'équipements publics était estimé à 46 831,86 € HT et la participation calculée au m<sup>2</sup> de surface de terrain à 7,92 €/m<sup>2</sup>.

Les travaux d'aménagement de ces équipements publics sont aujourd'hui achevés et le bilan de l'opération permet d'arrêter le coût des travaux à 46 243,79 € HT. La participation calculée au m<sup>2</sup> de terrain aménagé est donc de 7,82 €/m<sup>2</sup>.

Un permis de construire a été délivré sur cette opération et a fait l'objet du versement de la PVR conformément à la délibération du 29 septembre 2008.

Il convient donc de fixer le montant de PVR de l'opération allée de Sainte-Hermine qui sera appliqué aux futures autorisations d'urbanisme à 7,82 €/m<sup>2</sup> et de rembourser le trop perçu au titulaire du permis de construire délivré selon le détail indiqué dans le tableau ci-joint, à savoir :

PC 08X0219 :

- PVR versée -----	11 491,92 €
- PVR exigible -----	<u>11 346,82 €</u>
Trop perçu à rembourser-----	145,10 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de la PVR allée de Sainte-Hermine à 7,82 €/m<sup>2</sup> ;
- autoriser le remboursement des sommes trop perçues pour un montant total de 145,10 € selon les modalités ci-dessus exposées ;
- préciser que la somme correspondante est inscrite au budget principal de la commune.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Monsieur Pascal DUFORESTEL, Conseiller municipal n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT